

### Animations seniors

Le service animation seniors répond aux besoins spécifiques des seniors. Il coordonne les actions et les services proposés aux seniors afin que les foyers soient des lieux conviviaux, d'écoute où le partage et l'échange d'informations et d'expériences sont encouragés

- Des sorties diverses
- Des repas à thèmes
- Des ateliers créatifs
- Des activités culturelles
- Concours de cartes
- Des jeux de sociétés...

Accueil du public : 10h-17h30,

Le programme détaillé des activités et manifestations est à l'affichage dans chaque foyer - seniors de la ville.

### Un bus à votre disposition quotidiennement

Ce bus permet aux seniors non véhiculés de plus de 60 ans de se rendre à l'un des foyers de la ville.

L'inscription est obligatoire auprès de l'un des foyers.

Pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, le service « accompagnement individualisé » du CCAS est à votre disposition pour vous accompagner sur l'un des foyers.

Les tarifs varient en fonction des ressources.

Pour tout renseignement contacter le : **04.90.44.50.80**

### Les différents foyers sur la ville d'Istres

**Foyer LA REGALIDO**  
**9, chemin du castellan**  
**13800 ISTRES**  
**Tel : 04.90.44.50.71**

**Foyer LA MERA VIHO**  
**Avenue de la Crau**  
**13000 ENTRESSEN**  
**Tel : 04.90.44.50.64**

**Foyer Jacky MALACARNE**  
**Place Felix GARDAIRE**  
**13800 ISTRES**  
**Tel : 06.21.63.24.12**

## Tarifs 2024

Les restaurants seniors sont des lieux de convivialités qui contribuent à lutter contre l'isolement.

Le moment de repas constitue un véritable repère dans la journée de chacun et participe également à l'équilibre alimentaire quotidien.

Les repas sont constitués sur place.

### **Modalités d'accès :**

L'accès aux foyers-restaurants s'adressent aux personnes âgées de plus de 60 ans. L'accès n'est pas soumis à des conditions de ressources et ne requiert pas d'autorisation médicale.

### **Modalités d'inscription :**

Les personnes souhaitant fréquenter les foyers seniors devront obligatoirement remplir une fiche de renseignement auprès du service animation et fournir les justificatifs suivants :

- Fiche d'imposition
- Justificatif de domicile.
- Piece-d'identité

Selon les ressources du demandeur, le montant du prix de repas est déterminé fixé par voir règlementaire et réévalué chaque année.

Personne seule (revenu fiscal de reference)	Couple (brut mensuel)	Prix unitaire
Jusqu'à 11 472.00 €	Jusqu'à 17 772.00 €	<b>4.51 €</b>
De 11 472.01€ à 16 800.00 €	De 17 772.01 à 22 992.00 €	<b>5.81 €</b>
De 16 800.01€ à 22 632.00€	De 22 992.01 à 27 084.00€	<b>7.50€ €</b>
De 22632.01€ à 27 084.00€	De 27 084.01€ à 31 296.00€	<b>8.18 €</b>
Au-dessus de 27 084.00 €	Au-dessus de 31 296.00 €	<b>9.49€ €</b>

### **Prestations complémentaires**

Type de prestations	Prix unitaire
Invité	<b>11.80 €</b>
Invité petit-enfant	<b>5.57 €</b>
Pain suppl.	<b>0.44 €</b>
Vin (1/4l)	<b>1.15 €</b>

Pour les repas la réservation est obligatoire  
**48h à l'avance.**

**Les menus établis mensuellement sont à l'affichage dans chaque foyer et vous sera remis sur simple demande.**

Les seniors ont la possibilité de prendre un repas avec des personnes invitées ( enfants, petits-enfants... ) dans la mesure des places disponibles

**Les  
restaurants  
foyers  
de la ville  
d'ISTRES**



